

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ – RÉPONSE DE LA DIRECTION ET PLAN D’ACTION

Découlant des recommandations du premier audit de performance visant la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité (LCRMC) – Rapports de l’automne 2023 du commissaire à l’environnement et au développement durable (CEDD)

N° réf. dans le rapport	Recommandation du CEDD	Réponse de la direction	Description du résultat final attendu	Date d’achèvement prévue	Principales étapes intermédiaires (description/dates)	Organisation responsable/Personne-ressource (Nom, fonction, numéro de téléphone)	Indicateur de réalisation (À l’usage exclusif du Comité PACP)
Par. 79	Le Bureau du Conseil privé devrait collaborer avec d’autres organisations fédérales pour examiner les pouvoirs, les responsabilités et les obligations de rendre compte des dirigeantes et dirigeants en matière d’atténuation des changements climatiques. À la lumière de cet examen, il devrait élaborer un plan d’action sur les changements qui sont nécessaires pour faire en sorte que l’atténuation des changements climatiques soit une priorité. Le plan d’action devrait être accessible au public.	Recommandation acceptée. L’atténuation des changements climatiques est une priorité du gouvernement du Canada, et le Bureau du Conseil privé est favorable à la tenue d’un examen qui permettra de s’assurer que les pouvoirs, les responsabilités et les obligations des dirigeants à rendre des comptes demeurent aussi efficaces que possible. Les aspects et les instruments qui peuvent être examinés et qui pourraient être mis à profit comprennent les lettres de mandat, la structure et les affectations des comités du Cabinet ainsi que la concordance des pouvoirs, des devoirs et des fonctions des ministres et des ministères. La modification de l’appareil gouvernemental est une prérogative du premier ministre. À l’issue de l’examen, si le premier ministre estime que des changements ou un plan d’action sont nécessaires, le Bureau	Les pouvoirs, les responsabilités et les obligations de rendre compte des dirigeants et des dirigeantes, ainsi que les outils qui soutiennent l’exercice de ces pouvoirs, s’harmonisent de manière optimale pour faciliter la réalisation de l’ambitieux programme d’atténuation des changements climatiques du gouvernement du Canada.	Automne 2024	Le Bureau du Conseil privé entreprendra un examen des pouvoirs et des mécanismes existants au cours du printemps et de l’été 2024, avec la participation des partenaires ministériels concernés. Le cas échéant, une proposition de modification de l’appareil gouvernemental sera soumise au premier ministre aux fins d’examen, à l’automne 2024.	Allen Sutherland, secrétaire adjoint du Cabinet (Appareil gouvernemental et Institutions démocratiques); 613-957-5491	

N° réf. dans le rapport	Recommandation du CEDD	Réponse de la direction	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Principales étapes intermédiaires (description/dates)	Organisation responsable/Personne-ressource (Nom, fonction, numéro de téléphone)	Indicateur de réalisation (À l'usage exclusif du Comité PACP)
		du Conseil privé sera favorable à ce que ces changements soient rendus publics s'il y a lieu.					
Par. 84	Environnement et Changement climatique Canada et le Bureau du Conseil privé devraient rendre publics les renseignements importants des analyses effectuées à l'aide de l'optique intégrée des changements climatiques afin de réaliser l'objectif de l'optique. Le Plan de réduction des émissions pour 2030 mentionne que l'optique tiendra compte des considérations climatiques et économiques pour éclairer l'élaboration des politiques et la prise de décisions dans toutes les organisations fédérales.	Recommandation acceptée. Le Bureau du Conseil privé collaborera avec les autres organismes centraux en vue de la publication des résumés appropriés des analyses selon l'optique intégrée des changements climatiques.	Pour mieux informer le public sur les considérations environnementales et économiques qui ont éclairé la prise des décisions au gouvernement fédéral, les ministères rendront public le résumé des résultats des analyses. De plus, ils présenteront un rapport annuel sur la manière dont les considérations environnementales et économiques sont intégrées dans les processus décisionnels.	31 décembre 2026	En collaboration avec d'autres organismes centraux, le BCP appuiera les travaux d'ECCC visant à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action et des jalons clés pour la publication de résumés appropriés des analyses selon l'optique intégrée des changements climatiques. Il s'agit notamment de soutenir : i) l'obtention de l'approbation des mises à jour des politiques pangouvernementales (p. ex., les directives du Cabinet) (d'ici le 31 mars 2024); ii) la mise en œuvre dans les ministères et organismes des orientations d'ECCC sur les exigences en matière de transparence. Le rôle du BCP sera d'appuyer les analystes du BCP en favorisant la formation et le renforcement des capacités (en cours depuis avril 2024).	Directeur des opérations, Secrétariat du climat	

N° réf. dans le rapport	Recommandation du CEDD	Réponse de la direction	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Principales étapes intermédiaires (description/dates)	Organisation responsable/Personne-ressource (Nom, fonction, numéro de téléphone)	Indicateur de réalisation (À l'usage exclusif du Comité PACP)
					iii) l'examen par ECCC de l'efficacité de la politique pangouvernementale actualisée, notamment en ce qui concerne les exigences en matière de transparence (d'ici au 31 mars 2026).		